

## LA LOI D'OSTHOFF ET LE VOCALISME DU PROTO-ROMAN

par M. MALTI

Le roman commun a-t-il connu la loi d'Osthoff ? Répondre à cette question, c'est se prononcer en fait sur plusieurs points :

— la loi d'Osthoff ne vaut-elle que pour le domaine grec dans lequel on la cantonne généralement, ou bien a-t-elle une valeur d'explication panchronique, est-elle véritablement une loi universelle, rendant compte de faits bien déterminés à travers le temps et l'espace ?

— la loi d'Osthoff n'est-elle qu'un nom, une façon de baptiser l'ignorance où nous sommes de la nature des faits auxquels elle réfère ?

Ces deux questions conduisent à une dernière :

— comment convient-il de reformuler exactement la loi d'Osthoff ?

Il n'est pas dans mes intentions de donner une réponse définitive à ces trois questions ni même de les poser dans tous leurs termes ; il faudrait pour cela être plus informé que je ne le suis des derniers développements de la phonétique moderne ; je me propose simplement de regrouper un certain nombre de faits habituellement dispersés : la loi d'Osthoff m'a semblé pouvoir servir de rubrique à ces problèmes qu'il appartiendrait à la sagacité des phonéticiens de résoudre ensuite.



### TRAITS PHONETIQUES PARTICULIERS OU LOI GENERALE ?

La loi d'Osthoff évoque pour tous ceux qui ont fait des études de grammaire dite comparée un trait particulier du vocalisme du grec ancien : l'instabilité des diphtongues à premier élément long. On sait que ces diphtongues sont susceptibles de deux traitements : l'abrègement du premier élément :

ex. *basilēus* > *basileus*,  
ou la chute du deuxième élément de la diphtongue :  
ex. *\*nāw-m.* > *\*nam.*

Peut-on trouver des applications de cette règle sous l'une ou sous l'autre de ces deux formes dans d'autres langues que le grec ?

On prendra un seul exemple, celui du latin classique. On a toujours remarqué que le latin classique la vérifiait sous sa première forme :

ex. \**sēmīcaput* > *sīncīput*  
 \**prīmīcap-* > *prīnceps* (1)  
*undecīm* est un composé de *ūnus*.

Mais aucune Phonétique latine ne donne d'applications de la règle sous sa deuxième forme. En revanche, on a souvent signalé qu'après voyelle longue ou diphtongue la partie implosive d'une gémignée s'amuit : par exemple, *cāssus*, qu'à l'époque de Cicéron et même un peu après, au témoignage de Quintilien, on prononçait encore avec gémignée, s'est réduit à *cāsus* ; de même, *aula* dont la première syllabe présentait la succession diphtongue + 1 implosif et par là dépassait la durée d'une longue canonique est devenu *aula* ; ou encore, \**sēd-ponō* dont la première syllabe présentait la succession voyelle longue + consonne implosive a pour les mêmes raisons (2) donné *sēp-ponō*, puis *sēponō* ; notons aussi l'alternance significative *lītera-lītera*. Mais on n'a pas rapproché cette simplification des gémignées du deuxième aspect de la loi d'Osthoff ; on s'est ainsi privé d'une explication générale des faits d'abrègement et des faits d'amuissement en syllabe fermée.

Il est donc certain que la loi d'Osthoff ne caractérise pas la seule langue grecque mais qu'elle intéresse le latin aussi et probablement tous les systèmes phonologiques qui connaissent l'opposition quantitative. Nous verrons tout à l'heure les effets de cette loi en proto-roman mais auparavant nous allons essayer de comprendre le sens de cette loi d'Osthoff.

Est-il possible d'émettre une hypothèse sur le mécanisme de la loi d'Osthoff ? Il me semble que les deux ordres de faits regroupés sous ce nom traduisent la recherche d'un équilibre, l'instauration d'un rythme fondamental reposant sur l'opposition de syllabes longues et de syllabes brèves et excluant les syllabes ultra longues présentant la succession voyelle longue + consonne implosive. L'hypothèse, pour téléologique qu'elle soit, avait été déjà avancée par Grammont il y a un demi-siècle, dans le compte-rendu qu'il avait fait du « Traité de grammaire comparée des langues classiques » de Meillet et Vendryès.

Pour nous résumer, cette loi signifie d'abord que la succession des syllabes dans la chaîne parlée est rythmée par l'opposition binaire longues-brèves, rythme aux lois complexes que la linguistique quantitative pourrait étudier ; la méthode utilisée par Marouzeau dans la « Stylistique latine », l'examen des longueurs respectives des côla qu'il appelle des membres

1) Une coquille s'est glissée dans l'excellente « Introduction au latin vulgaire » de M. Väänänen, p. 41 : *prīnceps* doit être lu *prīnceps*.

2) Certains attribuent la chute des consonnes implosives à la loi du moindre effort : à l'intérieur des syllabes la succession des phonèmes requérant le moindre effort articulatoire irait des plus fermés aux plus ouverts, autrement dit suivrait une progression dans l'ordre des apertures. L'hypothèse est intéressante (elle explique en particulier ce que Delattre appelait la syllabation ouverte du français) mais elle ne présente pas un caractère de vérité générale Cf. par exemple dans le français moderne le grand nombre de syllabes avec consonne implosive résultant de la chute du e mult : ex. (*kadna*) (*cadenas*).

mesurés ou métriques relève de l'arithmétique, non de la rythmique. Elle signifie aussi qu'il est impossible d'admettre le caractère général de la loi que Fouché dans son article « De quelques changements de quantité » (Mélanges Hoepffner, 1949) posait en ces termes : « Quelle que soit la quantité vocalique et sa nature (primaire ou secondaire), le caractère long ou bref de la voyelle est indépendant de la structure syllabique ». Mais qu'en pensent les phonéticiens actuels ?

\*\*  
\*\*

### LES FAITS EN PROTO-ROMAN

La loi d'Osthoff ne s'applique pas seulement au latin classique ; on la retrouve aussi en proto-roman (on entendra par là l'état de langue caractéristique des siècles postclassiques et du haut Moyen Age). A cette époque les oppositions phonologiques de quantitatives sont devenues des oppositions de timbres mais la chaîne parlée présentait toujours le contraste des syllabes longues et des syllabes brèves (la diphtongaison dite française, par exemple, suppose au VI<sup>e</sup> siècle encore l'existence de voyelles longues sous l'accent). Rien d'étonnant donc à ce que la même tendance à l'équilibre quantitatif par quoi se caractérise la loi d'Osthoff se manifeste en proto-roman. On peut en effet expliquer par là un certain nombre de faits qui n'ont jamais reçu d'explication satisfaisante, ou du moins faire intervenir la loi d'Osthoff comme un facteur d'explication concurremment avec d'autres (essentiellement la place de l'accent, d'intensité à cette époque) pour les faits suivants : l'abrègement des antépénultièmes longues des proparoxytons et certains changements quantitatifs liés à la syncope des voyelles atones.

Abbrègement des antépénultièmes des proparoxytons : on trouvera une série d'exemples de ce phénomène pp. 177-189 de la « Phonétique historique du français » de P. Fouché. C'est ainsi, par exemple, que selon Fouché

*frīgidu* > *frigidu* > a. fr. *freit*, *froid*  
*dēbile* > *debile* > a. fr. *dieble*  
*mōbile* > *mobile* > a. fr. *mueble*  
*lūrīdu* > *luridu* > *lourd*  
*mūcidu* > *mucidu* a. fr. *moide*.

Comment la loi d'Osthoff explique-t-elle ces diphtongaisons en apparence aberrantes ? On peut proposer les évolutions suivantes :

*frīgidu* > *frīgdus* > *frīgdo* > *frījdo* > *freido* > *freit* ;  
*debile* et *mobile* présentent la même évolution :

*dēbile* > *dēb(i)le* > *deble* > *dieble*

(on sait que le groupe muta + liquida n'est pas une entrave à la diphtongaison - à supposer même qu'il y ait là diphtongaison),

*mōbile* > *mōb(i)le* > *moble* > *mueble* ;

*lūrīdu* et *mūcidu* présentent aussi une évolution parallèle : abrègement de *ū* > *u* (=o) en syllabe devenue fermée après la chute de la voyelle posttonique :

*lūridu* > *lūr(i)du* > *lurdo* > *lordo* > *lourd*,  
*mūcidu* > *mūc(i)do* > *mucdo* > *mojdo* > *mo'de* (3).

Abrègement des voyelles longues en syllabe atone : l'ancien français connaît des évolutions qui supposent un abrègement des voyelles longues en syllabe atone. Fouché cite :

*trīnīcare* > *trencher*  
*jūstitia* > *jostice*  
*frūmentu* > *forment*.

Il n'est pas question de nier ici le rôle déterminant de l'accent. Il est admis que la transformation du ton en accent (d'intensité) en proto-roman a entraîné l'allongement des voyelles brèves sous l'accent et l'abrègement des voyelles longues en syllabe atone. Mais dans les exemples ci-dessus la loi d'Osthoff suffirait à rendre compte des évolutions :

*trīnīcare* > *trīn(i)cāre* > *trencare* > *trencher*  
*jūstitia* > *justitia* > *jostice*  
*frūmentu* > *furmentu* > *forment*.

\*  
\* \*

La loi d'Osthoff rend peut-être compte d'autres phénomènes que ceux cités plus hauts ; en particulier, la chute des consonnes implosives après voyelle longue pourrait bien être un de ses effets (ex. *nāvigāre* > *nagier* par l'intermédiaire de : *nāv(i)gāre* > *nā are* > *nagier*) mais ce n'est évidemment pas le seul facteur de l'évolution phonétique ; les causes de l'évolution phonétique restent d'ailleurs en grande partie mystérieuses. Il nous suffisait de souligner le rôle capital

- de la structure syllabique,
- du phrasé de la chaîne syllabique.

d'attirer l'attention sur des phénomènes qui autant que phonétiques sont prosodiques et de retrouver le lien qui unit des problèmes jusqu'ici séparés.

#### RESUME

Les changements quantitatifs qui se multiplient en bas latin attestent l'existence d'un facteur rythmique qui ramène les syllabe ultra longues résultant de la chute des voyelles atones à une durée canonique.

Ce phénomène d'autorégulation de la langue qui prouve la permanence de l'opposition longues/brèves est une des manifestations de la loi de phonétique générale appelée Loi d'Osthoff.

3) On peut essayer d'étendre cette explication à tous les proparoxytons qui en proto-roman ont abrégé leur antépénultième mais le détail de certaines évolutions reste obscur (ex. *\*fīcatu*, forme hypothétique d'ailleurs, qui serait l'ancêtre de a. fr. *foie*, *foie*).

## الخلاصة

### القانون المنسوب الى استوف ونظام المصوتات في الرومانية الأولى

ان كثرة التحولات التي اصابته كمية المد في اللاتينية المتأخرة لدليل على وجود عامل ايقاعي . وقد اثر في المقاطع المشبعة المد وهي تنشأ عن سقوط المصوتات العارية عن التطويح ( accent ) فرد المد فيها الى أصله .

وهذه الظاهرة في ارجاع اللغة لنظامها بذاتها يستدل بها على استمرار التقابل الذي يحصل بين الممدود والمقصور وما هي في الحقيقة الا تفرعاً من تفرعات القانون الصوتي العام المسمى بقانون استوف .

## SUMMARY

### *Osthoff's Law and proto-Roman vocalics*

The quantitative changes which grow more and more numerous in popular Latin serve as a proof of the existence of a rythmical factor which shortens the ultra-long syllables created by the dropping of unstressed vocals into canonic duration syllables.

That autocorrection phenomenon of the language, which is a proof of permanency of the long/short syllable opposition, is one of the manifestations of the general phonetics law called Osthoff's Law.